

TABLEAU DES GARANTIES «CARRE NEIGE»

**MONTANT DU PLAFOND DES GARANTIES
PAR PERSONNE ET PAR SINISTRE : 50 000 €**

GARANTIES ASSURANCE

gérées par GBC MONTAGNE à Bourg Saint Maurice (73)
Tél : 04-79-07-36-11 ou 04-79-07-36-12

1.SECOURS ET EVACUATION

Frais de secours et de recherche

Frais de premier transport

2.REMBOURSEMENT DES JOURNEES NON UTILISEES DE «FORAITS REMONTEES MECANIQUES» ET/OU DE «COURS DE SKI» SUITE A :

Accident de ski ou sports de neige

Maladie
(l'incapacité sportive doit porter **sur le reste du séjour**)

Retour anticipé de l'Assuré et des membres de sa famille titulaires d'un «Carré Neige»

Rapatriement de la personne accidentée titulaire du «Carré Neige»

Garde d'un enfant accidenté de moins de 15 ans titulaire d'un «Carré Neige»

Arrêt des remontées mécaniques suite à intempéries ou panne énergétique

FRANCHISE de 50 € par dossier
déduite de l'indemnité due
au titre des garanties ci-contre (points 2 et 3)

3.REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX, PARMACEUTIQUES ET D'HOSPITALISATION EN COMPLEMENT DES ORGANISMES DE SANTE

En cas d'accident (Uniquement pour les frais engagés en France métropolitaine pendant le séjour en station)

4. DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS

Au plan amiable

Par sinistre :

seuil d'intervention minimum : 275 €
Prise en charge au plan amiable : 1000 € maximum

Prise en charge des honoraires d'expert ou de spécialiste mandaté par GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE ou par vous avec l'accord préalable et formel de GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE,

Au plan judiciaire

Plafond par sinistre et par contrat : 7650 € dans les limites des barèmes par juridiction

Prise en charge des frais de constitution du dossier de procédure avec l'accord préalable et formel de GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE, des frais taxables d'huissier de justice ou d'expert judiciaire mandaté dans votre intérêt pour pouvoir poursuivre la procédure garantie et des honoraires et frais non taxables d'avocat.

GARANTIES ASSISTANCE

gérées par MUTUAIDE ASSISTANCE à Bry sur Mame (94) Tél : 01-55-98-57-93

5.ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MUTUAIDE ASSISTANCE)

Transport / Rapatriement

Frais réels

Retour des enfants de moins de 15 ans

Prise en charge Billet(s) retour en train 1ère classe ou en avion classe économique avec accompagnement si nécessaire

Transport du corps en cas de décès

Prise en charge du transport du corps, des soins de préparation et aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu des obsèques
Participation frais de cercueil et d'urne : 1 500 €

Chauffeur de remplacement

Frais de voyage et salaire du chauffeur
ou Billet de train 1ère classe
ou billet d'avion en classe économique